



LEXGROUP

NOTAIRES

Bruno MINÉO Arnaud HULIN
Damien CLAUSTRE Faustine SERPINET Margot GRINGELLI-IZOARD



SC CHAPO

14 rue Georges Bizet

91160 LONGJUMEAU



Notaires assistants
Laure HIRRIEN
Romane IMBERT-FRANCON
Anaïs ORMANSAY

Droit des Affaires
Gisèle PEREIRA
Sandrine RIVIERE
Laurence CORNEILLER
Anaïs LAMBERT

Négociation immobilière
Arthur Fraisse

Parkings
LAFAYETTE et PREFECTURE

Station de Tramway
« MAISON DU TOURISME »
« HUBERT DUBEDOUT »

Etude ouverte à la clientèle
Du lundi au vendredi
De 09h à 12h
Et de 14h à 18h

Appels téléphoniques
Du lundi au vendredi de 08h à 20h
et le samedi de 08h à 12h



CONVENTION D'HONORAIRES

(Article L. 444-1, alinéa 3 du Code de Commerce,

Crée par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015

Annexe 4-9, 4° du Code de Commerce,

Crée par Décret n° 2016-230 du 26 février 2016)

Entre les soussignés :

La SAS LEXGROUP GRENOBLE, titulaire d'un office notarial, représentée par
Me Arnaud HULIN,

Ayant pouvoir pour s'engager aux présentes

D'une part

Et

La société LONGJUMEAU, société civile dont le siège social sera sis à
LONGJUMEAU (91160), 14 rue Georges Bizet, représentée par Monsieur
Clément CHAVANT et Madame Marie-Noëlle CHAVANT née POYET,
cogérants,

De seconde part

Est établie la convention d'honoraires suivante :

Article 1 - Objet de la mission

La soussignée de seconde part a confié à l'office notarial, qui a accepté, la
mission d'établir les statuts d'une société civile dénommée **CHAPO**.

Nous vous proposons de vous suivre sur les points suivants :

- * rédaction des statuts avec préalablement soumission d'un projet sur lequel nous pourrions échanger,
- * réalisation de toutes les formalités légales et administratives vous permettant d'obtenir l'extrait Kbis.

www.lexgroup.notaires.fr - grenoble@lexgroup.notaires.fr - Tel. 04 76 44 30 48 - Fax. 04 76 54 70 28 - 7, Rue Vicat - CS 80526 38011 GRENOBLE CEDEX

Société par Actions Simplifiée titulaire d'un Office Notarial au capital de 73.280 Euros
Successeurs de Mes MINEO, SERPINET, DIEU, FELIX, MICHELLAND, BONJEAN et PILOZ
N° 779 553 551 RCS GRENOBLE - ETUDE FERMÉE LE SAMEDI
Le règlement des honoraires par chèque et carte bancaire est accepté.

Article 2 - Fixation de l'honoraire attaché à la mission

D'un commun accord, il sera facturé un honoraire forfaitaire de

HORS TAXE	1 350,00 €
TVA à 20%	270,00 €
TOTAL TTC	1 620,00 €

Outre ces honoraires, il sera demandé une provision pour débours (greffe, annonce légale) d'un montant de **380,00 Euros**.

Soit un total de **2 000 € TTC**.

Article 3 - Périmètre de l'honoraire

Les honoraires ne comprennent pas les débours qui seront à acquitter auprès des administrations ainsi que les frais fiscaux.

Tout honoraire d'un conseil spécialisé auquel aurait recours l'office notarial sera à la charge du client.

Article 4 - Exigibilité de l'honoraire

L'honoraire ne sera définitivement acquis par l'office notarial qu'en cas de réalisation de la mission, sauf si la non-réalisation est due au client lui-même.

Le défaut de règlement d'un seul des frais liés aux débours ou à la fiscalité entraînera la fin de la mission et les honoraires ci-dessus fixés seront immédiatement exigibles.

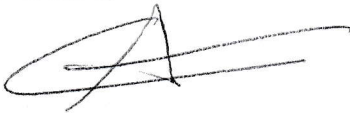
Fait à GRENOBLE

Le 7 juillet 2025

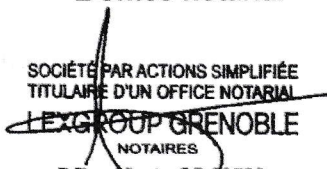
(en autant d'originaux que de parties)

Signature des parties précédées de la mention "Lu et approuvé"

Le client

Lu et approuvé

Lu et
approuvé
M V Poyet

L'office notarial


SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
LEXGROUPE GRENOBLE
NOTAIRES
7 Rue Vicat - CS 80526
38011 GRENOBLE CEDEX